

CSRD, les exigences de la norme ESRSE1 (changement climatique)

DURÉE

Présentiel : 0,5 jour (3h30)

Distanciel : 0,5 jour (3h30)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :

650€ HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions. ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil

Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne impliquée dans la création et /ou l'application de la politique financière et énergétique de l'entreprise en lien avec la RSE

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Définir les principes généraux de la norme ESRS E1 sur le changement climatique
- Evaluer les impacts, risques et opportunités (IRO) y compris l'analyse de scénarios climatiques
- Identifier les indicateurs et objectifs de la norme ESRS E1

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

- Prévoir une connexion Internet à haut débit
- Prévoir un micro et une webcam fonctionnels

PROGRAMME

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA NORME ESRS E1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La norme ESRS E1 dans les normes ESRS
- Sous-thèmes traités dans ESRS E1
- La double matérialité appliquée au changement climatique
- Exigences de publication de la norme ESRS E1

EVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) Y COMPRIS L'ANALYSE DE SCÉNARIOS CLIMATIQUES

- Risques physiques, risques de transition
- Opportunités liées au changement climatique
- Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les IRO matériels (IRO-1)
- Focus sur les risques (IRO-1)

INDICATEURS ET OBJECTIFS DE LA NORME ESRS E1

- Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique (E1-1)
- Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (E1-4)
- Consommation d'énergie et mix énergétique (E1-5)
- Émissions GES scopes 1, 2, 3 et total (E1-6)
- Absorption des GES et projets d'atténuation financés par des crédits carbone (E1-7)
- Tarification interne du carbone (E1-8)
- Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés au changement climatique (E1-9)

CAS PRATIQUE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.